



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## rapports avec les administrés

Question écrite n° 56806

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'État et de la simplification, sur l'étude du Conseil d'État sur le rescrit. Le rescrit se définit comme une prise de position formelle de l'administration, qui lui est opposable, sur l'application d'une norme à une situation de fait décrite loyalement dans la demande présentée par une personne et qui ne requiert aucune décision administrative ultérieure. Cette procédure est essentiellement utilisée dans le domaine fiscal, mais la juridiction administrative estime toutefois que sa mise en oeuvre dans le champ des activités économiques permettrait de répondre à un besoin croissant de clarté et de stabilité de la norme, indispensable pour sécuriser les projets des entrepreneurs. Le Conseil d'État a ainsi formulé plusieurs propositions pour développer l'utilisation à d'autres domaines de la vie économique. Il suggère notamment de tirer les enseignements de la « relation de confiance » expérimentée en matière fiscale. Selon le Conseil d'État, cette expérimentation, mise en place par l'administration fiscale vise à anticiper les difficultés rencontrées par les entreprises et à les guider au regard de la législation, de manière à éviter les litiges. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette proposition.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56806

**Rubrique :** Administration

**Ministère interrogé :** Réforme de l'État et simplification

**Ministère attributaire :** Économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 juin 2014](#), page 4668

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)